

CGV février 2023

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

Magali IUNG, exerçant sous le nom commercial Mag'Home, portant le N° de Siret 94831068500011, maghome.organising@gmail.com et éditant le site internet www.maghome-orga.com (ci-après le « Site »).

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Prestations (ci-après les « Conditions Générales ») sont passées entre d'une part **Mag'Home** et d'autre part la personne ayant passé Commande directement à **Mag'Home** par tout moyen (ci-après le « Client »), notamment via le site web, par téléphone ou par mail.

Elles s'appliquent aux Prestations proposées par **Mag'Home**, dont l'activité est centrée autour du home et office organising, de l'accompagnement et de la revalorisation d'objets.

En souscrivant à tout produit et/ou service proposé par **Mag'Home**, le Client adhère automatiquement et sans réserve aux Conditions Générales.

Article 1. Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles **Mag'Home** réalise les Prestations qui lui sont confiées par le Client.

On entend par « **Conditions générales de Prestations** » : les présentes dispositions évoquées ci-dessous.

On entend par « **Prestation** » : toute Prestation notamment de Coaching en rangement, organisation, désencombrement avec des aspirations en home staging, upcycling... assurée par Mag'Home.

On entend par « **Client** » : tout particulier faisant appel aux services de Mag'Home, considéré comme bénéficiaire de la Prestation.

On entend par « **Commande** » : la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de Mag'Home en vue de la réalisation de ladite Prestation.

On entend par « **Contrat** » : l'ensemble des présentes Conditions générales de vente, le devis descriptif et le cas échéant les annexes s'y rapportant.

Article 2. Prestations

Les Prestations proposées par **Mag'Home** sont les suivantes (ci-après les « Prestations ») :

2.1 HOME ORGANISING

La formule est composée des étapes suivantes :

« **Premier contact** » appel ou visio de 30 minutes gratuit pour faire connaissance et échanger sur les besoins du futur Client.

« **État des lieux** » sur place du lieu désigné par le Client (max 1h30) + compte-rendu de visite + devis envoyés au maximum quinze (15) jours après la visite : prix global et forfaitaire de 80 € (quatre-vingts euros),

« **Passage à l'action** » : mission de tri et rangement de la ou des pièce(s) désignée(s) dans le devis préalablement accepté : moyenne de 62 € / h (soixante-deux euros de l'heure), avec deux formules principales : mission duo ½ journée (4h) à 250 euros et mission duo journée (6h) à 370 euros.

« **Suivi après mission** » : Prise de contact 1 à 2 mois après l'intervention pour dresser un bilan et voir comment se passe l'après mission + réponse aux questions.

Si le Client a besoin de plus d'aide et à sa demande, une nouvelle mission sera planifiée.

Sous réserve d'accord entre les parties au plus tard au moment de la prise de rendez-vous, la mission de désencombrement peut être complétée des options suivantes :

« **Enlèvement association ou recyclerie** » : mission d'enlèvement d'objets appartenant au Client pour don à une association ou une recyclerie choisie par **Mag'Home** : 25 € (vingt-cinq euros) le coffre d'un véhicule de tourisme, 50 € (cinquante euros) le coffre + banquette arrière d'un véhicule de tourisme.

« **Enlèvement déchetterie** » : mission d'enlèvement d'objets appartenant au Client pour dépôt à la déchetterie choisie par **Mag'Home** : 25 € (vingt-cinq euros) le coffre d'un véhicule de tourisme, 50 € (cinquante euros) le coffre + banquette arrière d'un véhicule de tourisme.

« **Aide à la revente d'objets** » : mission de tri et de préparation des objets ou vêtements à revendre : prise de vues photos, mise en valeur, fixation des prix, inscription et explications logistiques... sur des sites connus : le boncoin, ebay, vestiaire collective, vinted, vide dressing, geev, vides greniers de la région...65 € / h (soixante-cinq euros de l'heure).

2.2 OFFICE ORGANISING

Tout comme le Home Organising, la formule est composée des étapes suivantes :

« Premier contact » appel ou visio de 30 minutes gratuit pour faire connaissance et échanger sur les besoins du futur Client.

« **État des lieux** » sur place du lieu désigné par le Client (max 1h30) + compte-rendu de visite + devis envoyés au maximum quinze (15) jours après la visite : prix global et forfaitaire de 80 € (quatre-vingts euros),

« **Passage à l'action** » : mission de tri, classement et archivage des papiers et documents présents dans la ou les pièce(s) désignée(s) dans le devis préalablement accepté : deux formules principales : mission duo ½ journée (4h) à 250 euros et mission duo journée (6h) à 370 euros.

« **Suivi après mission** » : Prise de contact 1 à 2 mois après l'intervention pour dresser un bilan et voir comment se passe l'après mission + réponse aux questions.

Si le Client a besoin de plus d'aide et à sa demande, une nouvelle mission sera planifiée.

Sous réserve d'accord entre les parties au plus tard au moment de la prise de rendez-vous, la mission de classement et archivage peut être complétée des options suivantes :

« **Destruction de documents** » : mission d'enlèvement des documents appartenant au Client pour destruction via une broyeuse à papier détenue par **Mag'Home** à son domicile. Forfait global de 50 euros.

« **Aide à la conception d'albums photo** » : mission de tri et de préparation des photos en vue de la mise en page d'un livre photo : aide simple au démarrage chez le Client ou remise des photos sur disque dur ou clé usb en vue du montage du livre par Mag'Home à son domicile : 65 euros/heure. Frais d'impression du livre photo sur un site conseillé par Mag'Home à la charge du Client.

2.3 ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE

Les Prestations à distance sont réalisées par téléphone ou en visio au choix des Parties.

2.4 LES PETITS + MAG'HOME

A la demande du Client, **Mag'Home** peut ajouter à sa ou ses Prestations des conseils en Home Staging, réduction des déchets (démarrer et se diriger vers le minimalisme),

revalorisation des objets (comme détaillé dans l'article 2.1) ainsi que des conseils en optimisation de budget familial.

2.5 Modalités de réalisation des Prestations

2.5.1. Prestations sur place

Les Prestations État des lieux, Passage à l'action, Enlèvement association ou recyclerie, Enlèvement déchetterie, Aide à la revente d'objets (ci-après les « Prestations sur place ») sont réalisées en présentiel au sein du lieu désigné par le Client.

Le Client s'engage à être présent, sur le lieu désigné pour les Prestations, personnellement ou via un représentant majeur désigné par lui, et ce pendant toute la durée de la réalisation des Prestations sur place. Il s'engage à participer activement et à respecter les recommandations formulées par Mag'Home pour la préparation de la Prestation (matériel à prévoir...).

Le Client s'engage à obtenir le consentement des différentes personnes occupant le domicile afin que Mag'Home puisse effectuer sa Prestation dans des conditions optimales.

A défaut d'accord de ces personnes, Mag'Home pourra mettre un terme à la réalisation de la Prestation qui restera due en totalité par le Client.

Le Client reconnaît expressément que les missions de Mag'Home consistent en du Coaching en rangement, organisation, désencombrement avec des aspirations en home staging, upcycling et autres réutilisations. Ainsi, en aucun cas et aucun moment Mag'Home ne fournira le matériel nécessaire à la réalisation des missions, tels que les caisses, les sacs poubelles, ou tout mobilier de rangement.

Enfin, le Client reconnaît expressément que la Prestation ne consiste pas en toute autre prestation tel que ménage, déplacement de meubles, montage ou démontage de meuble ou encore bricolage. Le Client devra gérer par ses propres moyens l'évacuation du résultat du désencombrement sauf en cas d'ajout d'une option à la prestation comme détaillé dans l'article 2.1.

Le Client s'engage à réunir à ses frais et sous sa responsabilité tout élément, matériel, véhicule, etc. nécessaire à l'enlèvement des meubles et objets volumineux.

2.5.2. Prestations à distance

Les Prestations « Suivi après mission » sont réalisées par téléphone ou en visio au choix des parties (ci-après les « Prestations à distance »).

2.3.3. Généralités

Chacune des Prestations peut être réalisée séparément en fonction des besoins du Client.

Le planning et le nombre des Prestations est défini par un accord entre les parties.

Toute séance programmée et non annulée au plus tard quatre jours ouvrés avant la date prévue sera due.

Pendant la réalisation des Prestations, un travail personnel du Client est nécessaire afin d'atteindre ses objectifs. Le Client s'engage à s'impliquer dans le processus d'accompagnement et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les séances et leur préparation.

Les Parties peuvent convenir de Prestations supplémentaires en fonction des besoins du Client, facturées suivant les tarifs précisés au sein des articles 2.1 et 2.2 des Conditions Générales de Vente.

Article 3. Modalités de Commande

3.1 Modalités générales

Toute intervention de Mag'Home fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif, remis ou envoyé par courriel ou tout autre moyen au Client sollicitant Mag'Home. Afin d'établir ce devis et de définir le périmètre de son intervention, un entretien téléphonique préalable d'une durée moyenne de 30 minutes devra être organisé ainsi qu'une visite diagnostic (1h30 max).

Ce devis comporte la désignation et le type de Prestation déterminés à partir de la demande spécifique exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

La Commande fixe les termes et conditions dans lesquels le Client accepte les Prestations réalisées par Mag'Home.

Elle opère donc acceptation par le Client exclusivement auprès de Mag'Home des Prestations et prix expressément mentionnés dans le devis initial.

Elle s'effectue par la remise à Mag'Home du devis dûment accepté et signé par le Client.

Cette remise ne sera prise en compte par Mag'Home qu'à la condition qu'elle soit formalisée par l'envoi d'une version électronique à l'adresse suivante :

maghome.organising@gmail.com

La Commande ainsi effectuée et transmise à Mag'Home est irrévocable pour le Client, sauf acceptation expresse de Mag'Home de déroger à cette condition.

3.2 Visite diagnostic

La visite diagnostic d'une durée d'une heure trente est fixée conjointement entre le Client et Mag'Home lors d'un appel téléphonique.

Pour valider la prise de rendez-vous, Mag'Home adresse un mail de confirmation au Client comprenant un devis détaillant le tarif fixé pour celle-ci : tarif forfaitaire de 80 euros, ainsi qu'un exemplaire des présentes Conditions Générales. Celui-ci valide sa Commande en retournant le devis signé par mail avec la mention « lu et approuvé ». 48 heures avant le rendez-vous, Mag'Home adresse un sms de rappel de rendez-vous au Client.

Cette visite permet à Mag'Home d'établir un diagnostic sur la situation du Client et de lui donner uniquement à l'oral des recommandations de rangement et de désencombrement.

La visite-diagnostic effectuée chez le Client n'engage pas ce dernier quant à la réalisation de Prestations ultérieures par Mag'Home, mais sera cependant facturée au tarif en vigueur validé dans le devis préalablement accepté et le paiement sera exigé sur place, à la fin de la visite.

Afin d'assurer une prestation de qualité, Mag'Home pourra prendre toute photographie des locaux objet des Prestations lors de la visite diagnostic. Avec l'accord du Client, ces photographies pourront faire l'objet d'utilisation commerciale (promotion de l'activité sous forme de avant/après).

Article 4. Prix et modalités de paiement

4.1 Prix

En contrepartie des Prestations, le Client versera, à titre d'honoraires, le prix prévu à l'article 2 des Conditions Générales de Vente.

Les Prestations seront facturées selon le devis établi par Mag'Home et validé par le Client, et au regard des tarifs indiqués par Mag'Home, lesquels demeurent susceptibles de modifications.

Pour rappel, le prix est fixé par Mag'Home en fonction de la Prestation à fournir déterminée sur mesure selon les besoins et la demande du Client.

Pour les Prestations sur Place, des frais de déplacement de 0,60€/km + coût du péage sont applicable pour tout déplacement au-delà de 30 km du lieu d'établissement de Mag'Home.

Le Client comprend et accepte que le prix est la contrepartie de la réalisation de la Prestation. Toute prestation non prévue fera l'objet d'une facturation complémentaire.

4.2 Modalités de paiement

Le paiement est effectué en euros toutes taxes comprises. La TVA est applicable aux Prestations.

4.2.1. Visite diagnostic

Les visites diagnostics doivent faire l'objet d'un règlement le jour même de la réalisation de celle-ci, ce que le Client reconnaît expressément. Il s'engage ainsi à prévoir à son domicile un moyen de paiement valable (chèque ou espèces).

4.2.2. Prestations sur place

Pour les Prestations sur place, le Client peut alternativement à son choix verser les sommes dues par chèque ou en espèces à la date prévue sur la facture émise par Mag'Home ; à savoir le jour de la prestation, à la fin de celle-ci.

Mag'Home se réserve le droit de refuser d'honorer une Commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement le montant des Prestations ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

4.2.3. Prestations à distance

Pour les Prestations à distance, le paiement de la totalité du prix de la Commande est effectué lors de la Commande. Dans ce cas, le Client versera les sommes dues par virement bancaire 72h minimum avant la date de RDV en ligne. Mag'Home prendra alors contact avec le Client dès la demande de RDV et lui fournira un RIB pour effectuer le virement.

4.2.4. Sommes dues en cas d'annulation ou demande de report des Prestations par le Client

- Annulation ou demande de report dans un délai de moins de 4 jours avant le début de la Prestation : Le Client restera redevable envers Mag'Home des frais d'annulation tardive dont le montant s'élèvera à 30 % du prix total de la Prestation.

Cette disposition s'appliquera également en cas de non-présentation à une Prestation, sans annulation préalable.

4.2.5. Sommes dues en cas d'annulation des Prestations en cours de réalisation

Toute prestation commencée est considérée comme due en sa totalité.

Article 5. Délai de rétractation

Le Client consommateur ou non-professionnel dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires, à compter de la date de validation du devis, pour exercer son droit de rétractation pour les Prestations, conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation.

Le Client peut exercer ce droit via le formulaire de rétractation proposé à la fin des Conditions Générales ou via un e-mail exprimant clairement sa volonté de se rétracter à maghome.organising@gmail.com. Mag'Home accusera réception de l'exercice du droit de rétractation, par l'envoi d'un e-mail à l'adresse indiquée par ledit Client.

Article 6. Durée du Contrat et résiliation

6.1 Durée

Les Conditions Générales entrent en vigueur au jour de la passation de la Commande. Le Contrat est conclu pour la durée des Prestations, sauf clause contraire.

6.2 Modifications des Prestations

Toute modification relative aux Prestations, à la durée de l'intervention de Mag'Home, et/ou à son coût, résultant, directement ou indirectement, de toute décision du Client, de toute inexactitude ou omission dans les informations communiquées par le Client ou de toute défaillance dans l'exécution des obligations du Client, sera à la charge du Client.

6.3 Annulation ou report des Prestations par Mag'Home

Mag'Home se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une ou des Prestations planifiées par simple préavis dans les plus brefs délais. Dans ce cas, Mag'Home conviendra avec le Client d'un autre calendrier de réalisation.

L'annulation ou le report des Prestations par Mag'Home peut intervenir pour divers motifs et notamment la survenance de problèmes techniques, l'indisponibilité insurmontable de l'un de ces collaborateurs et de manière générale tout autre empêchement rendant impossible ou peu efficace la réalisation des Prestations.

En cas d'annulation ou de report, Mag'Home s'engage à proposer une nouvelle offre au client reprenant les mêmes critères de prix, de qualité et de contenu des Prestations.

Mag'Home ne saurait être tenu pour responsable des pertes encourues par le Client, suite à l'annulation ou au report de la Prestation.

6.4 Résiliation

Le Client peut mettre un terme aux Prestations à tout moment et par tout moyen écrit en respectant un délai de préavis de sept (7) jours. Les Parties s'engagent à réaliser une séance de clôture de trente (30) minutes facturée suivant les tarifs prévus à l'article 2 des Conditions Générales.

Dans l'hypothèse où Mag'Home estime que son accompagnement n'est plus adapté aux besoins du Client, elle s'engage à suggérer au Client de mettre un terme anticipé au Contrat ou, si la poursuite de l'accompagnement est impossible ou pourrait nuire aux intérêts du Client, à mettre un terme anticipé au Contrat par tout moyen. Une séance de clôture peut être organisée en cas d'accord entre les Parties.

En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque des obligations y figurant, et notamment en cas de non-paiement de tout ou partie du Prix, Mag'Home pourra faire valoir la résiliation immédiate du Contrat, et ce sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Cette résiliation aura lieu de plein droit et sans préavis, sans autre formalité que l'envoi d'un écrit de Mag'Home.

Article 7. Déontologie

Mag'Home s'engage à garantir le plus strict degré de confidentialité de tous les échanges avec le Client, à l'exception des informations strictement nécessaires au respect des lois en vigueur, et à garantir le respect de sa vie privée, sans limitation de durée.

Mag'Home s'interdit toute forme de discrimination ou de jugement moral, et veille à adopter une approche respectueuse et inclusive qui reconnaît et tient compte des spécificités du Client et de son environnement.

Mag'Home s'engage à expliquer ouvertement les méthodes qu'elle emploie, et à fournir toute information complémentaire sur les processus en cause dès la première demande du Client.

Mag'Home dispose d'un lieu de supervision par un pair, et s'engage à y recourir autant que nécessaire au cours de sa pratique, dans le strict respect de l'anonymat du Client.

Article 8. Responsabilité

Compte tenu de la nature même de la mission Mag'Home est tenue d'une obligation de moyens. Toute mauvaise exécution ou inexécution due à une cause imputable au Client, à un cas de force majeure ou à un fait imprévisible et insurmontable exonère Mag'Home de toute responsabilité.

Le Client est seul responsable de son travail, de son développement personnel et professionnel et des décisions prises. Mag'Home ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions prises par le Client pendant la durée du Contrat ou ultérieurement.

En particulier, Mag'Home peut, dans le cadre de la réalisation des Prestations, conseiller au Client de jeter, recycler, revaloriser et de manière générale se déposséder de biens qui appartiennent au Client. Le Client reste seul décisionnaire du sort réservé aux biens qui lui appartiennent et Mag'Home ne peut en aucun cas être tenue responsable des décisions y relatives.

Dans l'hypothèse où la réalisation des Prestations sur place devait générer un dommage pour le Client ou pour les tiers, Mag'Home ne saurait être tenue à aucune indemnité, dommages et intérêts ou pénalité.

Le Client s'engage à respecter les droits des tiers dans le cadre des Prestations. Le Client s'engage notamment à garantir Mag'Home contre tout trouble, revendication, réclamation, demande d'interdiction, demande de dommages et intérêts, ou d'une façon générale contre toute action civile ou pénale émanant d'un tiers relativement aux Prestations.

Article 9. Données personnelles du Client

Dans le cadre du Contrat, Mag'Home peut être amenée à collecter et traiter des données personnelles du Client : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail...

Ces traitements ont pour objectif :

L'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles avec le Client, afin d'assurer la production, la gestion de la relation entre Mag'Home et le Client, le suivi du dossier du Client et le règlement des factures,

L'envoi d'offres promotionnelles et d'informations concernant l'activité de Mag'Home,

Le respect des obligations légales et réglementaires de Mag'Home afin d'assurer notamment la facturation et la comptabilité.

Mag'Home s'interdit de communiquer ces informations à un tiers notamment par la vente ou la location de sa base de données alimentée par les informations communiquées par les personnes concernées, sauf auprès et uniquement sur demande des autorités compétentes et/ou tiers autorisés.

9.1 Conservation des données personnelles

En application de l'article 6 alinéa 5 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Mag'Home s'engage à ne pas conserver les données au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Mag'Home prend les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, en vue notamment de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération, et accès non autorisés.

9.2 Droits des personnes concernées

Les personnes concernées par le traitement disposent d'un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant, ainsi que celui de demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées et de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel les concernant fassent l'objet d'un traitement.

Cette opposition sera cependant susceptible d'entraîner l'impossibilité pour Mag'Home de continuer à fournir la prestation commandée. Ce droit peut être exercé par courriel adressé à l'adresse suivante : maghome.organising@gmail.com

Mag'Home s'engage à respecter la vie privée des personnes concernées, ainsi que les données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978 ainsi qu'au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10. Droits de propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments créés par Mag'Home sont sa propriété exclusive, pour toute la durée légale du droit d'auteur et pour le monde entier.

Le Client s'interdit d'exploiter directement ou indirectement les éléments créés par Mag'Home à toutes fins commerciales ou non commerciales.

Mag'Home reste seule propriétaire des noms, marques, logos, dessins, illustrations et sigles qu'elle a créés, et plus généralement de tous les droits de propriété intellectuelle dont elle est titulaire ainsi que de tous les produits et services qu'elle a développés.

Le Client n'acquiert aucun droit sur toute méthode ou savoir-faire élaborés par Mag'Home et utilisés pour la réalisation des Prestations. Mag'Home pourra utiliser librement toute méthode ou savoir-faire qu'il a développé à l'occasion de la réalisation des Prestations, sous réserve de son obligation de confidentialité.

Mag'Home accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle des éventuels documents remis lors de sa prestation.

Le Client a le droit d'effectuer une photocopie de ces supports pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur ou toute autre mention de propriété intellectuelle relatifs à Mag'Home soient reproduites sur chaque copie dudit support.

Le Client n'a pas le droit :

- D'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée ou distribuer ces documents à l'exception de ce qui est prévu au présent Contrat.
- De désassembler, décompiler ou traduire ces documents sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle.
- De sous licencier, louer ou prêter tout support ou tout document (présentation, rapport, compte- rendu...) rédigé dans le cadre de la réalisation des Prestations de Mag'Home.

Article 11. Stipulations générales

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du contrat, des partenaires commerciaux et professionnels et indépendants et que le Contrat ne saurait créer un quelconque lien de subordination entre elles.

Le Contrat, constitué de la Commande du Client et des Conditions Générales, constitue l'intégralité des droits et obligations des Parties dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Le Contrat annule et remplace toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales et écrites, acceptations, ententes et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet.

Toute modification du Contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé des Parties. Pour le cas où l'une des clauses des Conditions Générales serait déclarée nulle ou ne pourrait être mise en œuvre, toutes les autres clauses demeureront valides et continueront de lier les Parties, sauf à ce que l'annulation ou l'absence d'effet de ladite clause modifie l'économie et/ou l'esprit du Contrat.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie, à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprétée pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Art. 12. Tribunal compétent et loi applicable

Les présentes Conditions Générales et le Contrat sont soumis au droit français.

Les Parties mettront tout en œuvre pour résoudre à l'amiable les litiges qui naîtraient de l'interprétation ou de l'exécution des Conditions Générales.

En particulier, le Client qui souhaite faire état d'un litige doit en aviser Mag'Home par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans l'hypothèse où aucune solution amiable n'était trouvée dans les 30 (trente) jours de la réception de cette lettre, le Client peut recourir gratuitement au Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice – CM2C – par voie électronique cm2c.net ou par voie postale : Centre de la Médiation de la consommation des conciliateurs de justice, 14, rue Saint-Jean – 75017 PARIS au plus tard dans les A (un) an de sa réclamation écrite préalable.

En cas d'échec de la médiation, le Tribunal de commerce de CHAMBERY sera seul compétent pour connaître des litiges nés de l'établissement, de la validité, de la formulation, de l'exécution ou de la résiliation du Contrat, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Annexe :

Formulaire de rétractation

(A compléter par le Client et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai maximum de 14 jours suivant la date de conclusion du Contrat de prestation).

Modèle du formulaire de rétractation

À l'attention de :

Mag'Home : 83, chemin de la Pierre des Etoiles – 73200 MONTHION

N° de téléphone : 06 19 84 14 74

Adresse mail : maghome.organising@gmail.com

Je vous notifie, par la présente,
ma rétractation du Contrat portant sur.....
commandée le :

Prénom et nom du Client :

Adresse du Client :

Date :

Signature du Client